

Comité spécial sur la recherche ABSC / CHLA

Termes de référence

Révisé en mars 2022

Ce comité est un comité permanent du conseil d'administration de l'ABSC / CHLA. Il agit à titre consultatif pour soutenir la recherche des membres de l'ABSC / CHLA et favoriser une culture d'engagement dans la recherche, ainsi que pour promouvoir l'orientation stratégique de la recherche de l'ABSC / CHLA.

Adhésion

4 membres de l'ABSC / CHLA (nominés ; doivent avoir une expérience de recherche et idéalement inclure une représentation hospitalière)

1 responsable du groupe d'intérêt de recherche

Mandat

L'adhésion devrait s'effectuer sur une base de 3 ans. Pour assurer la continuité, un(e) nouveau(-elle) membre sera ajouté(e) chaque année en juin pour un mandat de trois ans. Les membres dans la dernière année de leur mandat agiront à titre de président(e) du comité.

Responsabilités

- Travailler avec le conseil d'administration pour définir le soutien à la recherche requis par les membres et partager ces informations avec le groupe d'intérêt de recherche (GIR) afin qu'il puisse planifier des approches pour répondre à ces besoins
- Évaluer les demandes de subventions de recherche et faire des recommandations d'attribution au conseil d'administration de l'ABSC / CHLA au moins 1 semaine avant une réunion prévue du conseil d'administration
- Examiner les critères de sélection des résumés pour le programme annuel de la conférence de l'ABSC / CHLA tous les deux ans au minimum
- Soutenir le comité de la conférence annuelle en agissant en tant que pairs examinateurs des soumissions de résumés, au besoin
- Assurer la liaison avec le conseil d'administration de l'ABSC / CHLA, au besoin
- Soumettre un rapport pour l'assemblée générale annuelle (juin) et des rapports intermédiaires au conseil (février, mai) au moins 1 semaine avant les réunions du conseil prévues